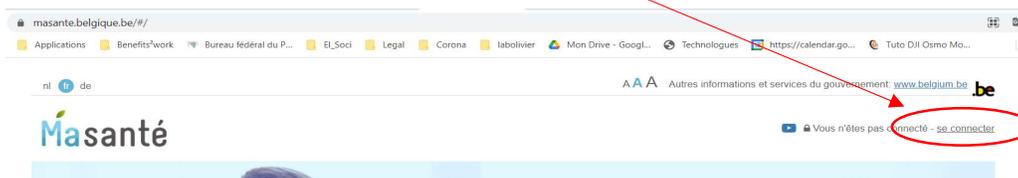


Demande d'un code CTPC (accessible à tout le monde)

1. Identification sur Masante.be

Le demandeur doit se rendre sur le site <https://www.masante.belgique.be/>. Tout le monde peut demander un code, il ne faut pas être médecin.

Une fois sur le site, le demandeur peut cliquer « se connecter »



Pour s'identifier, le patient peut utiliser un lecteur de carte d'identité électronique ou l'application [ITSME](#). Si la personne n'a pas encore de compte ITSME, elle peut le créer. Elle pourra s'identifier avec son lecteur de carte bancaire.



2. Génération du code

Le demandeur peut alors cliquer sur « demander un code pour un test PCR gratuit ou payant ». Les tests gratuits « *si tests réalisés entre le 28 juin et le 30 septembre 2021, pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de se faire vacciner et si la vaccination n'a pas été refusée* ». Si le demandeur a reçu sa seconde dose depuis 14 jours ou si le demandeur a reçu un vaccin à dose unique depuis 4 semaines, alors il sera considéré comme vacciné et ne pourra bénéficier de deux tests gratuits car son état vaccinal devrait lui permettre de voyager sans test PCR.



Le demandeur doit alors communiquer un numéro de GSM et une adresse mail et cliquer sur « demander ».

Demande d'un code pour un test PCR gratuit - max 2 (pour les résidents en Belgique) - validité 10 jours

Dans le cadre des voyages et des événements culturels, 2 tests PCR seront pris en charge par l'INAMI (via un code d'activation) si réalisés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021, pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de se faire vacciner et si la vaccination n'a pas été refusée. La durée de validité du code est de 10 jours.

Le demandeur reçoit un sms avec son code et peut « copier » le numéro CTPC en cliquant sur l'icône presse-papier. De la sorte le demandeur garde une trace du code (il peut le copier dans un document word). Malheureusement, aucun mail n'est envoyé.

3. Demande d'analyse spécifique

Sur notre demande d'analyse spécifique, le demandeur doit renseigner le code, placer une vignette de mutuelle, indiquer un numéro de GSM et **signer** le document.

Il n'y a pas besoin de médecin prescripteur.

4. Réception des résultats

A la validation du résultat, le demandeur reçoit un sms qui contient un lien hypertexte. Il suffit de cliquer sur ce lien, d'encoder la date de naissance, et un protocole (résultat) sera disponible en pdf.

Maximum une heure et demi après la confirmation du résultat, l'application covidsafe reprend le résultat de l'analyse. Cette publication n'est pas faite par notre Laboratoire mais bien gérée par les autorités compétentes suite à l'envoi par nos soins du résultat par flux informatique à Sciensano.